

DÉLIBÉRATION N° CB 21-04 DU 9 FÉVRIER 2021

relative à l'élection des vice-présidents du comité de bassin Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L213-8 et l'article D. 213-17-2 du code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 21-01 du 9 février 2021,

Vu le dossier du comité de bassin du 9 février 2021,

DÉLIBÈRE

Article unique :

Sont élus vice-présidents ou vice-présidentes du comité de bassin :

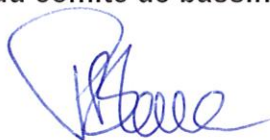
- Pour le collège des usagers non économiques :

Mme Denise THIBAUT

- Pour le collège des usagers économiques :

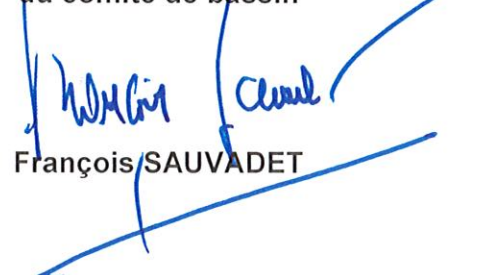
M. Christian LECUSSAN

La Secrétaire
du comité de bassin



Patricia BLANC

Le président
du comité de bassin



François SAUVADET